

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

N° 26.01 T : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Marina LEMAY.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Renaison (Loire),

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R.123-23 ;

Vu l'arrêté n° P23.01 du 30 janvier 2023 détachant Madame Marina LEMAY sur le poste de Directrice Générale des Services,

Conformément à l'article D. 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la signature des bordereaux récapitulants les mandats de dépense emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulants les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoire les titres de recettes qui y sont joints,

Considérant que Madame Marina LEMAY est Directrice Générale des Services de la commune de Renaison et que pour permettre une continuité du CCAS, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature,

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction et de signature

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Marina LEMAY, Directrice Générale des Services, pour les dossiers et questions suivantes :

Finances :

- Les signatures manuscrites ou électroniques des bordereaux de titres et de mandats emportant certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées, et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées rendant exécutoires les titres de recettes,
- Les signatures de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement et titres de recettes,

Article 2 : Conditions d'exercice

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Article 3 : Mention de délégation

La signature des pièces et actes précités doit être précédée de la formule suivante :

« Par délégation du Président,
Marina LEMAY

Directrice Générale des Services »

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, Monsieur le Procureur de la République, Madame la Comptable publique assignataire, publié sur le site internet de la commune de Renaison et notifié à l'intéressée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20260519-26-01T-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026
Publication : 21/05/2026

A Renaison, le 19 mai 2026

Le Président,
Laurent BELUZI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON situé au 184 Rue Duguesclin 69003 LYON, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.

Notifié le : 21.05.2026
Signature de l'agent :